

VALIDATION D'UNE GRILLE POUR LA PRIORISATION DE LA DISTRIBUTION DES SERVICES

Lucien Labbé, Marie-France Joly

CADRE DE L'ÉTUDE ET SES OBJECTIFS

Depuis quelques années déjà, des établissements dispensateurs de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille sont aux prises avec l'épineux problème des listes d'attente. Bien évidemment, la situation des personnes et de leur famille en attente de services peut varier passablement, allant d'un besoin de soutien léger et occasionnel à un besoin de soutien intense. Sur quelle base traiter alors chaque demande en ayant comme perspective la priorisation de la distribution des services?

Découlant de cette problématique, une grille pour la priorisation de la distribution des services a été élaborée, en s'appuyant sur l'approche positive (Fraser, D., Labbé, L., 1993), sur l'approche communautaire (Hurteau, M., Boutet, M., 1993), sur certains paramètres issus du mécanisme d'accès en déficience intellectuelle (MSSS, 1993) et enfin, sur la définition du retard mental (A.A.M.R., 1994). Les critères suivants sont alors retenus, à cette étape de la construction de la grille, comme étant significatifs pour déterminer la nécessité d'une intervention prioritaire:

- niveau de déficience intellectuelle ;
- déficience(s) associée(s) (physique, sensorielle, psychique, organique, du langage);
- isolement social de la personne et de la famille;
- environnement matériel et physique de la personne;
- activités liées à l'âge;
- comportements excessifs;

- épuisement de la famille.

Des indicateurs sont définis pour chacun de ces critères afin d'évaluer la situation de la personne. Chacun des indicateurs a une valeur qualitative et quantitative qui rend ainsi l'évaluation et la prise de décision plus objective. Chaque indicateur reçoit alors une cotation.

Une fois l'élaboration de la grille terminée, il fut convenu d'en valider le contenu, c'est-à-dire de vérifier la pertinence et la compréhension des critères et des indicateurs.

MÉTHODE DE VALIDATION DU CONTENU

Concernant la validation du contenu, deux aspects sont pris en considération:

- vérification de la pertinence des critères et des indicateurs;
- Vérification de la compréhension des critères et des indicateurs.

Étant donné le caractère d'abord régional (région Laurentide-Sud et Laurentide-Nord) de la démarche entreprise en rapport avec la priorisation de la distribution des services, le processus de validation de la grille est amorcé sur une base régionale. Deux étapes sont réalisées à cette fin:

1^{ière} étape:

Un comité régional chargé d'analyser la question de la priorisation de la distribution des services étudiée, dans le cadre de son mandat, la grille devant servir à la priorisation. Ce comité, formé de gestionnaires de

services et d'intervenants (au total sept personnes) concernés par cette problématique, vérifie d'abord dans quelle mesure les critères retenus sont appropriés pour réaliser la priorisation. Autrement dit, est-ce qu'en s'appuyant sur ceux-ci, on peut comparer la situation d'une personne à celle des autres personnes en attente de services et établir un ordre de priorité quant à la distribution des services à ces personnes? Il évalue également si les indicateurs relatifs à chacun des critères permettent de fournir les précisions voulues en regard à la situation de chaque personne. Toujours dans le cadre de son mandat, il vérifie si les critères sont explicites et si la formulation des indicateurs paraît claire et compréhensible. Enfin, il donne son appréciation relativement à la section de la grille qui concerne la priorisation des services requis.

2^{ème} étape:

Des futurs utilisateurs de la région des Laurentides (CRPDI et CLSC) pour la clientèle enfants et adultes présentant une déficience intellectuelle sont invités à mettre à l'essai la grille en tenant compte du cadre d'utilisation prescrit. Ceux-ci doivent fournir leurs commentaires sur la pertinence et la compréhension des critères et des indicateurs ainsi que sur les autres éléments de la grille. Les commentaires sont fournis par écrit et verbalement.

RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

BIBLIOGRAPHIE

A.A.M.R., (1994) *Retard mental, définition, classification et systèmes de soutien*, 9^e édition, traduit de Mental Retardation, Definition, Classification and Systems of Supports, 1992, Ed. Edisem Inc. FRASER, D., LABBÉ, L., (1993), *L'approche positive de la personne ... Une conception globale de l'intervention*, Édition Agence d'Arc et Édition de la collectivité, Laval. HURTEAU, M., BOUTET, M., (1993), *Vers une intégration dans la communauté, cahier no. 1, Fondements théoriques*, réalisation par C.R. Le Contrefort et C.S.D.I. Mauricie/bois-Francs. M.S.S.S. (1993), *Mécanisme d'accès - déficience intellectuelle, Caractéristiques de la personne*, Gouvernement du Québec.

.

Les résultats obtenus dans le cadre des vérifications réalisées jusqu'à présent, ont déjà permis d'apporter des changements et des précisions à la grille. En voici un aperçu:

- ajout de deux critères (limitations du niveau des habiletés adaptatives, pertinence du milieu de vie résidentiel) et des indicateurs correspondants;
- la formulation de plusieurs indicateurs est révisée;
- une cote de pondération est accordée à chacun des critères en tenant compte des commentaires à propos de certains critères considérés plus déterminants pour la priorisation;
- des ajustements mineurs sont apportés au texte et à la grille.

CONCLUSION

Cette première étape de validation a permis d'apporter des améliorations substantielles à la grille de priorisation de la distribution des services. Suite à l'intérêt manifesté par d'autres régions, face à la problématique de la priorisation des services, il a été convenu de poursuivre l'expérience sur une base interrégionale. La participation de plusieurs régions à cette démarche offre des conditions propices pour effectuer la dernière étape de la validation de la grille.